

Jour de séance 11

le jeudi 17 décembre 2015

10 h

Prière.

M. Fitch accueille à la Chambre M. Mike Olscamp, ancien député progressiste-conservateur provincial de Tantramar (2006-2014), et M<sup>me</sup> Carolle de Ste. Croix, ancienne députée libérale provinciale de Dalhousie—Restigouche-Est (1995-1999).

Pendant les déclarations de députés, le président de la Chambre rappelle M. Fairgrieve à l'ordre pour avoir prétendu que le premier ministre a induit en erreur les gens du Nouveau-Brunswick.

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 7.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition visant l'interdiction de l'épandage d'herbicides sur les forêts dans les limites de Kedgwick. (Pétition 8.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Gallant :

15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* ;

par l'hon. M. Horsman :

16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 17 décembre 2015

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 ainsi que le volume I du budget supplémentaire pour 2014-2015, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par

ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

Conformément à l'avis de motion 8, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget de capital pour 2016-2017.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

---

M<sup>me</sup> Harris, appuyée par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis portant que, le vendredi 18 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 15 et 16 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la séance soit suspendue jusqu'à 14 h 30, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 14 h 30. Le président de la Chambre est au fauteuil.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 2 proposée par M. Higgs, appuyé par M. Jeff Carr, dont voici le texte :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

Le débat se termine. La motion 2, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 3, M. Urquhart, appuyé par M. B. Macdonald, propose ce qui suit :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province ;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris assume la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion 3, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 4, M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M<sup>me</sup> Wilson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures

proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficacité sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.